

Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande
Herausgeber: Société suisse des ingénieurs et des architectes
Band: 129 (2003)
Heft: 18: Enseigner le paysagisme

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CCR : NORMES SIA 166, 279 ET 480 APPROUVÉES

Lors de sa réunion du 2 septembre, la commission centrale des normes et des règlements (CCR) a approuvé la publication de trois normes, formellement lancée les travaux sur huit nouveaux projets de normes et favorablement pris connaissance de trois propositions relatives à l'élaboration d'un programme.

La CCR a approuvé la publication de la norme SIA 166 sur les armatures collées à titre de pré-norme, car celle-ci aborde un domaine technique inédit. Sa fiabilité devra donc être réexaminée au bout de trois ans conformément au règlement. Ce document aborde en effet un domaine relativement nouveau, mais dont l'importance va croissant en matière de maintenance et de renforcement de structures porteuses.

Dans la pré-norme SIA 279 « Isolants thermiques », les contradictions existant avec les normes européennes correspondantes ont été éliminées et le texte adapté.

Quant à la norme SIA 480 « Calcul de rentabilité des investissements dans le bâtiment », elle innove également dans la mesure où elle vise la simplification

et la comparabilité des données destinées à évaluer la rentabilité des investissements dans le bâtiment. C'est avant tout la crainte que de nouvelles tâches viennent s'ajouter au mandat du concepteur qui a suscité le débat dans ce cadre. Or les calculs de rentabilité étant définis comme des prestations à convenir spécifiquement dans toutes les phases du modèle de prestations, la norme SIA 480 doit être considérée comme un document de clarification destiné à faciliter la communication entre les partenaires sur des points qui

doivent cependant tous être négociés en particulier.

Le délai de recours pour ces trois normes court dès maintenant et leur publication est prévue début 2004.

Parmi les huit nouveaux projets lancés, cinq concernent le domaine de l'énergie, un les structures porteuses et un autre les étanchéités. S'y ajoute l'élaboration d'un cahier technique précisant des notions de physique.

Enfin, les trois nouvelles propositions acceptées dans le domaine des structures porteuses doivent maintenant

Publication approuvée

SIA 279, Isolants thermiques
SIA 480, Calcul de rentabilité des investissements dans le bâtiment
SIA 166, Armatures collées

Projets lancés

380/1, L'énergie thermique dans le bâtiment
* 380/9, Systèmes énergétiques pour la couverture combinée des besoins dans le bâtiment
* 416/1, Mesures d'éléments de construction et grandeurs de référence en physique et installations techniques du bâtiment
Protection sismique des constructions existantes
* 118/380, Dispositions contractuelles dans le domaine des normes des installations et de l'énergie
* 282, Etanchéité en matières synthétiques liquides
* M 2024, Cahier technique, Notions de physique, unités et symboles
* M 2025, Cahier technique, Conditions d'exploitation

Propositions approuvées

(Projets de détail à développer)
* Suivi des nouvelles normes sur les structures porteuses
* 260/1, Bases de la conservation des ouvrages existants
265/1, Constructions en bois - Spécifications complémentaires (révision)

(* Titre de travail, non définitif)



D'un point de vue écologique, tout plaide en faveur du gaz naturel. En Suisse, si tout le monde se chauffait au gaz naturel, l'air serait nettement plus pur*. En outre, le gaz naturel est principalement transporté via des conduites. Il n'est pas toxique et ne salit ni les sols ni les cours d'eau. En d'autres termes, le gaz naturel peut fortement contribuer à ménager notre environnement et à faire en sorte que notre pays atteigne les objectifs qu'il s'est fixés en matière de climat, notamment la diminution des émissions de CO₂.

* Source: Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage. Document Environnement N° 315 «Energie de chauffage tirée de l'huile de chauffage, du gaz naturel ou du bois ?», 2000

Pour l'avenir, naturellement.

www.gaz-naturel.ch

gaz naturel 

être converties en projets détaillés, sans perdre de vue la définition de leur financement.

La CCR a encore approuvé un crédit complémentaire, travaillé à la structuration de la normalisation et décidé que les normes contractuelles liées à des normes spécifiques qui sont en voie d'élaboration seraient désormais désignées comme « conditions générales de construction (CGC) ».

Dr Markus Gehri, secrétariat général SIA

ASSURANCE AUTOMOBILE POUR LES MEMBRES SIA

En collaboration avec un assureur direct, la **sia** offre à ses membres une assurance automobile spécifiquement adaptée à leurs besoins. Des conseils compétents et une offre personnalisée peuvent être obtenus en appelant le numéro de téléphone gratuit 0848 848 021 ou en adressant une demande par écrit à Züritel, case postale, 8085 Zurich (mentionner le numéro de membre **sia**).

L'assureur offre des contrats d'une année. Le conjoint ou partenaire vivant dans le même ménage bénéficie également de cette offre favorable. En cas de sinistre, l'assureur garantit un service rapide 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 heures. L'offre s'adresse à tous les membres qui n'ont pas encore atteint leur 70^e année.

Résilier à temps

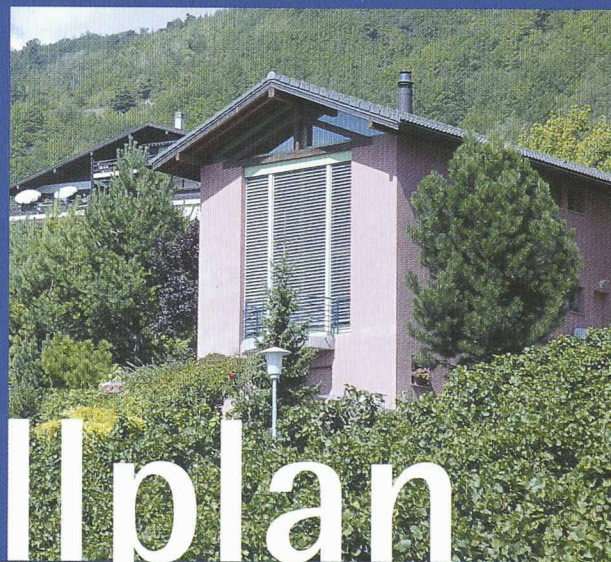
Afin de résilier son assurance pour la fin de la durée contractuelle, il est important que la résiliation parvienne à la compagnie d'assurance au plus tard trois mois avant l'échéance du contrat. En cas d'adaptation de la prime de base, par contre, la résiliation doit parvenir à l'assureur au plus tard le dernier jour de la période d'assurance en cours.

Karin Frei, secrétariat général SIA

20 ans d'innovation et de continuité

Projet: Villa d'habitation, Venthône

Client: Atelier d'architecture Grégoire Evéquoz, Sion



Allplan 2003

L'outil adapté
aux architectes et
aux ingénieurs



Distribution et support
pour la Suisse romande:
ACOSOFT SA
1870 Monthey
024 / 471 94 81
www.acosoft.ch



NEMETSCHKE
FIDES & PARTNER AG